

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussigné-e,Anne Levadou.....

Président-e de l'association.....Réseau D.E.S. France

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social :

Cette association a pour buts:

- d'informer toutes les personnes qui sont touchées ou concernées par les problèmes liés au DES;
- d'apporter un soutien à toutes les personnes touchées et créer un réseau de solidarité entre elles ;
- de coopérer avec les organismes de santé, les professionnels de santé, et les autres groupes DES Action ;
- d'informer et de sensibiliser la société civile en matière de pharmacovigilance ;
- de contribuer à la constitution d'un réseau d'associations concernées par les effets nocifs de médicaments ou de traitements médicaux, en vue d'intervenir auprès des autorités compétentes par l'alerte, l'information des victimes et le soutien à ces victimes, y compris si nécessaire au plan judiciaire, ainsi que par l'élaboration de propositions dans le domaine de la santé.



Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Présidente : Anne Levadou, retraitée

Vice-présidente : Emmanuelle Brun, salariée (pharmacien)

Secrétaire : Tifenn Clément, profession libérale (mandataire judiciaire à la protection des majeurs)

Trésorier : François Levadou, retraité

¹Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2015			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Particuliers	36430	69,00%
Subventions publiques	Direction Générale de la Santé	15000	28,40%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Ventes de magnets	966	1,80%
Autres sources de financements	Intérêts bancaires	444	0,8%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 52840 €			



Ressources pour l'année 2016			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Particuliers	37521	69,90%
Subventions publiques	Direction Générale de la Santé	15000	27,90%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)			
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Ventes de magnets	795	1,50%
Autres sources de financements	Intérêts bancaires	364	0,7%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 53680 €			



Ressources pour l'année 2017			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Particuliers	35137	65,10%
Subventions publiques	Direction Générale de la Santé	17000	31,50%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	2 concerts organisés par des adhérentes	1350	2,50%
Financements privés			
Activités économiques de l'association	Ventes de magnets	135	0,30%
Autres sources de financements	Intérêts bancaires	339	0,6%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE :53961 €			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES



3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
<i>Collectif inter-associatif informel coordonné par la Revue Prescrire / Europe et Médicament</i>	Groupe de réflexion visant à améliorer la sécurité des médicaments	Depuis 2013



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Sans objet



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association
- Présentation de l'association (**pièce jointe = dépliant**) et **des principaux motifs d'adhésion : être informé(e) des conséquences du DES, sortir de l'isolement.**
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Mont de Marsan

Le 4 juin 2018